

Demande d'admission

Pour toutes questions, composez le + 1 905 637 3940 ou envoyez un courriel à international@csviamonde.ca.

RENSEIGNEMENTS DE L'ÉLÈVE

NOM		PRÉNOM	
SEXE	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	
Masculin	<input type="text"/>		
Féminin			
PAYS DE NAISSANCE		TÉLÉPHONE	
PAYS DE CITOYENNETÉ		COURRIEL	
LANGUE MATERNELLE		AUTRES LANGUES PARLÉES	

RENSEIGNEMENTS DES PARENTS, TUTEURS OU TUTRICES

PARENT/TUTEUR/TUTRICE #1		PARENT/TUTEUR/TUTRICE #2	
LIEN DE PARENTÉ	Père	LIEN DE PARENTÉ	Père
	Mère		Mère
	Autre :		Autre :
NOM		NOM	
PRÉNOM		PRÉNOM	
TÉLÉPHONE		TÉLÉPHONE	
COURRIEL		COURRIEL	

RENSEIGNEMENTS DE L'AGENT (LE CAS ÉCHÉANT)

NOM

PRÉNOM

TÉLÉPHONE

COURRIEL

ORGANISME POUR QUI L'AGENT TRAVAIL

ÉDUCATION

NOM DE LA DERNIÈRE ÉCOLE FRÉQUENTÉE

PROGRAMME DÉSIRÉ

ADRESSE DE LA DERNIÈRE ÉCOLE FRÉQUENTÉE

INSCRIPTION POUR

1er semestre (septembre à janvier 2017)

2e semestre (février à juin 2018)

NIVEAU SCOLAIRE COMPLÉTÉ

8e année

9e année

10e année

11e année

12e année

PRÉFÉRENCE D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

	1er choix	2e choix	3e choix	4e choix	Indifférent
Collège français					
École secondaire Étienne-Brûlé					
École secondaire Jeunes sans frontières					
École secondaire Gabriel-Dumont					
École secondaire Gaétan-Gervais					
École secondaire Toronto Ouest					

HÉBERGEMENT

L'ÉLÈVE SERA ACCUEILLI PAR

- Une famille d'accueil sélectionnée par le Réseau Homestay Canada
- Un membre de sa famille
- Une représentante ou un représentant légal

RENSEIGNEMENTS DU MEMBRE DE LA FAMILLE OU DU REPRÉSENTANT(E) LÉGAL(E) (LE CAS ÉCHÉANT)

LIEN DE PARENTÉ	Père	ADRESSE AU CANADA
	Mère	
	Autre :	
NOM		TÉLÉPHONE
PRÉNOM		COURRIEL

ENTENTE DE PARTICIPATION

Viamonde international s'engage à tout mettre en œuvre pour offrir à ses élèves un contexte d'apprentissage de haute qualité. Pour leur santé et leur bien-être, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école, tous les élèves devront respecter les règlements et directives suivantes :

En tant qu'élève international, l'élève doit :

- demeurer avec une famille canadienne ;
- respecter les lois canadiennes ;
- respecter les politiques, directives administratives et les règles de Viamonde international ;
- respecter le code de conduite de l'école fréquentée ;
- informer Viamonde international et l'école d'un déménagement ;
- fréquenter l'école assidûment ;
- respecter et obéir le personnel enseignant et toute personne en situation d'autorité ;
- respecter les règles établies par la famille d'accueil, dont le couvre-feu associé à l'année d'étude est
 - 22h pour les élèves de la 9e année,
 - 23h pour les élèves de la 10e année,
 - 23h30 pour les élèves de la 11e année, et
 - 24h pour les élèves de la 12e année ;
- faire tous les efforts nécessaires pour bien exécuter les travaux scolaires ;
- respecter l'horaire d'un élève à temps plein ;
- prendre un minimum de trois (3) cours par semestre ;
- faire tous les devoirs et travaux à terme ;
- obtenir au moins une note de C ou 65 % par cours ;
- pratiquer un sport organisé ou faire partie d'un club ;
- permettre aux parents, aux tuteurs ou tuteurs légaux, aux représentantes ou représentants officiels du Viamonde international et aux parents de la famille d'accueil de consulter le bulletin scolaire.

Tout manquement aux règlements et directives qui précèdent peut entraîner un renvoi de l'école. Les élèves qui seraient ainsi exclus du programme pourraient devoir retourner dans son pays d'origine à ses frais.

MODALITÉS ET CONDITIONS

- Viamonde international ne peut être tenu responsable des pertes ou dépenses découlant d'un conflit de travail, d'intempéries ou de toute autre situation qui est hors de son contrôle.
- Viamonde international ne peut garantir la sécurité des élèves en tout temps. En conséquence, si un élève subissait des blessures pendant qu'il étudie au Canada, Viamonde international ne peut en être tenu responsable.
- Dans le cas où un élève aurait des besoins plus grands que ceux mentionnés dans le formulaire d'inscription, Viamonde international se réserve le droit d'exiger des frais supplémentaires si des services de soutien étaient nécessaires, et ce, dans la mesure où ils sont disponibles.
- Dans le cas où on aurait omis de fournir des renseignements importants dans le formulaire d'inscription, Viamonde international se réserve le droit de mettre fin à l'entente et de renvoyer l'élève dans son pays d'origine aux frais de l'élève ou de ses parents sans aucun remboursement.
- Dans le cas où un élève souffrirait d'une maladie grave ou serait frappé d'incapacité, Viamonde international et leurs représentants pourront prendre les décisions que requiert son état, incluant des traitements médicaux et son transfert vers son pays d'origine, aux frais de l'élève et ses parents.

DÉCLARATION

Nous comprenons également que notre signature au bas de cette entente autorise l'élève à participer à toute sortie éducative organisée par Viamonde international dans les limites territoriales du Canada. Les programmes d'activités éducatives présentent divers éléments de risques. Des accidents découlant de telles activités peuvent se produire et causer des blessures. Le risque associé à l'activité DOIT être accepté par les participants.

DÉCHARGE ET ENTENTE D'INDEMNISATION

Nous déchargeons par le présent Viamonde international, son personnel, son administration, ses bénévoles, ses représentantes ou représentants et ses agentes ou agents de toute responsabilité pour toute blessure subie par l'élève sous-mentionné, peu importe la cause, découlant de sa participation aux activités organisées par le Viamonde international.

Nous acceptons également d'indemniser Viamonde international et son personnel, son administration, ses bénévoles, ses représentantes ou représentants et ses agentes ou agents pour toute poursuite, demande, délit et actions de toute sorte, qui pourrait survenir contre son personnel, ses administrateurs, ses bénévoles ou ses agentes ou agents pour lequel il pourrait être tenu responsable en raison de blessure, de perte, de dommage ou de décès découlant de ou occasionné par ou subit par une personne ou un bien, en raison de tout acte, négligence ou manquement de la part de l'élève.

CONFIRMATION DES INFORMATIONS

Nous avons vérifié et nous confirmons que les renseignements de cette demande d'inscription sont exacts et que le Conseil peut s'y fier pour permettre à l'élève de participer aux programmes de Viamonde international.

AUTORISATION D'UTILISER DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES ÉLÈVES

Conformément à l'article 31 de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, Viamonde international doit obtenir l'autorisation des parents, tutrices ou tuteurs pour pouvoir utiliser, publier ou divulguer des renseignements permettant d'identifier leur enfant tel que sa photographie, des vidéoclips, des enregistrements de sa voix, des dessins de sa personne et des réalisations avec son nom.

Dans certaines circonstances et à des fins non lucratives, Viamonde international, ou un tiers autorisé par celui-ci, pourrait juger à propos de publier, diffuser ou divulguer à des fins promotionnelles ou journalistiques des renseignements permettant d'identifier la personne physique de votre enfant dans des publications, publicités, journaux ou revues, dans des productions audiovisuelles, dans des programmes de nouvelles ou productions journalistiques, lors de présentations, sur l'Intranet, sur l'Internet incluant les médias sociaux, dans toutes autres productions créées pour ou par Viamonde international.

AUTORISATION DE DIVULGUER LES RENSEIGNEMENTS DE L'ÉLÈVE

J'autorise l'agente ou l'agent de recrutement, à recevoir tous les renseignements personnels au sujet de mon enfant en provenance de son école ou du Réseau Homestay Canada.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Frais administratif pour étude du dossier non remboursable : 500 \$ CAD

Frais de scolarité : 17 500 \$ CAD (inclut le frais administratif pour étude du dossier non remboursable, le frais d'assurance maladie et la session d'orientation)

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Toutes demandes de remboursement doivent être faites par écrit et envoyées à international@csviamonde.ca.

Un remboursement est accordé dans les situations suivantes :

- 100% des frais de scolarité moins le frais administratif pour étude du dossier de 500 \$ si le permis d'étude est refusé par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). Pour obtenir un remboursement, la demande écrite doit inclure la lettre de refus de Citoyenneté et Immigration Canada et la lettre originale d'acceptation conditionnelle du Conseil scolaire Viamonde.

- 66% des frais de scolarité si l'élève se retire 10 jours ouvrables avant le début des cours.

- 50% des frais de scolarité si l'élève se retire après que les cours ont commencé, mais avant que les premiers 30 jours de scolarité soient terminés.

Aucun remboursement n'est accordé dans les situations suivantes :

- Si l'élève se retire après 30 jours de scolarité.

- Si l'élève est expulsé du programme à cause d'un manquement important à une loi, une politique ou un règlement du gouvernement du Canada ou de l'Ontario, de la municipalité, de l'école, du Conseil scolaire Viamonde ou du Programme des élèves internationaux.

SIGNATURES

Par la présente, nous confirmons que nous avons lu et compris la présente entente de participation, ses modalités, ses conditions, incluant celle sur la politique de remboursement.

NOM DU PARENT, TUTEUR OU TUTRICE

NOM DE L'ÉLÈVE

SIGNATURE DU PARENT, TUTEUR OU TUTRICE

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE

DATE

DATE

SOUSSION DE LA DEMANDE D'ADMISSION

Veillez soumettre les documents suivants avec votre demande d'admission par courriel à international@csviamonde.ca. Si vous ne remettez pas ces documents, votre demande d'admission risque être rejetée. Si vos documents ne sont pas en français ou anglais, soumettez aussi des copies traduites et certifiées.

DOCUMENTS À SOUMETTRE

Bulletins (deux années)

Certificat de naissance

Dossiers d'immunisation

Référence d'une direction d'école

Résultats du Test de l'Alliance française

MODALITÉ DE PAIEMENT

Le frais administratif pour étude du dossier non remboursable doit être soumis avant que la demande d'admission de l'élève soit révisée par Viamonde international. Si la demande d'admission est acceptée, une lettre d'admission conditionnelle sur le paiement des frais de scolarité et l'approbation du permis d'étude est envoyée à l'élève. Au moins 50% des frais de scolarité doivent être payés avant qu'une lettre conditionnelle d'acceptation officielle soit fournie. Le solde des frais doit être payé au minimum deux (2) semaines avant l'arrivée au Canada.

Viamonde international accepte les paiements des frais à travers FlyWire, un intermédiaire qui offre des taux de change préférentiels et facilite la gestion des paiements. Cliquez le lien suivant pour effectuer un paiement : ****lien****